

### III

#### BATIMENTS SCOLAIRES

DIFFÉRENTS TYPES. — PLANS. — FAÇADES. — DISPOSITIONS GÉNÉRALES. — ÉCOLES RURALES. — ÉCOLES URBAINES.

Les chapitres précédents ont fait connaître de quels éléments se compose une école ; il est utile maintenant d'examiner comment ces divers éléments se combinent entre eux et quelle est leur enveloppe extérieure.

Les matériaux en usage dans les constructions de la Belgique sont la brique, la pierre dure de Liège, connue à Paris sous le nom de *petit granit*, et enfin la pierre tendre. Ces deux natures de pierre sont d'un emploi assez restreint, et l'on peut dire, en exagérant un peu, il est vrai, que la brique est l'élément constitutif, presque unique, des constructions moyennes élevées en Belgique.

Les briques combinées de diverses manières ont, à des époques qui ne sont pas encore loin de nous, donné naissance à des créations originales comme dessin et comme couleur. Ces conceptions, fort intéressantes à étudier dans l'histoire de l'art, paraissent aujourd'hui reprendre la faveur dont elles ont joui autrefois. Les constructions publiques et privées reproduisent des formes anciennes, des souvenirs

dans lesquels on retrouve un retour aux traditions laissées par les monuments nationaux encore debout.

Les *bâtiments scolaires* se ressentent de cette influence ; nous la voyons se manifester dans les grandes écoles de ville comme dans les petites écoles de village : ces dernières surtout reproduisent parfois les proportions fortes et trapues, les pignons en escalier des constructions flamandes.

L'Administration de l'Instruction publique a fait, il y a peu de temps, paraître, sous ses auspices, un recueil de maisons d'école<sup>1</sup> modèles, renfermant des types variés de maisons d'école de toute importance et de tout genre. Nous n'entendons pas discuter ici le mérite de cet ouvrage, car nous comprenons trop bien à quelles difficultés doit se heurter un architecte dans la préparation d'un tel travail ; mais, au point de vue du principe général, cette tentative a eu le mauvais résultat que donnent et qu'ont toujours donné les essais de ce genre : elle a mis entre les mains des ignorants et des incapables un instrument dont ils n'ont pas su se servir.

Les constructeurs connaissant leur profession et les ressources de leur art n'ont pas besoin de modèles à copier ; il leur faut un recueil de renseignements qui leur rappellent ou leur font connaître des détails spéciaux, cela leur suffit. Les ignorants en fait de construction croient, dans un recueil de modèles, trouver toute faite la besogne dont ils sont chargés ; ils appliquent sans discernement les exemples qu'ils ont entre les mains, les combinent à leur gré, ne se rendent pas compte des motifs auxquels sont dues telles ou telles

1. Instructions ministérielles concernant la construction et l'aménagement des maisons d'école, suivies de plans-types.



dispositions et les emploient souvent au rebours du bon sens et de la saine raison.

Les écoles belges comptent quelques-unes de ces erreurs regrettables, mais, en revanche, elles offrent aussi des exemples très-nombreux, dignes d'un examen approfondi et pouvant servir d'utile enseignement.

## ÉCOLES RURALES.

§ 1. — École de garçons pouvant contenir 56 à 60 élèves avec logement de maître et mairie au premier étage.

Le bâtiment s'élève en bordure d'un chemin rural traversant le village (fig. 36); l'entrée de l'école a lieu directement, de la voie publique, par une porte donnant accès à un petit vestibule; à droite, le bureau du maître; à la suite, le vestiaire et les lavabos; au fond, l'entrée de la classe et, à gauche, deux portes doubles conduisant à la cour de récréation. La classe a 7<sup>m</sup>,40 de large sur 8<sup>m</sup>,50 de long, soit 62<sup>m</sup>,70 de surface; elle contient 56 élèves, ayant ainsi chacun un peu plus de 1 mètre de surface en moyenne. Le mobilier employé est le mobilier dit à deux places dans lequel chaque siège a pour dossier le devant du pupitre placé en arrière. Cette classe a 4<sup>m</sup>,50 de haut; deux grandes fenêtres géminées l'éclairent, de façon à ce que le jour vienne à la gauche des élèves. En face, se trouve la table du maître exhaussée sur une estrade et occupant l'axe de la salle; au fond, une petite bibliothèque destinée aux livres usuels et aux modèles nécessaires à l'enseignement. La cour de récréation, de 10 mètres sur 12 mètres, a une grande porte ouverte sur le chemin public, son sol est macadamisé; en face du bâtiment

sont placés les privés et urinoirs, et, au fond, le hangar ser-

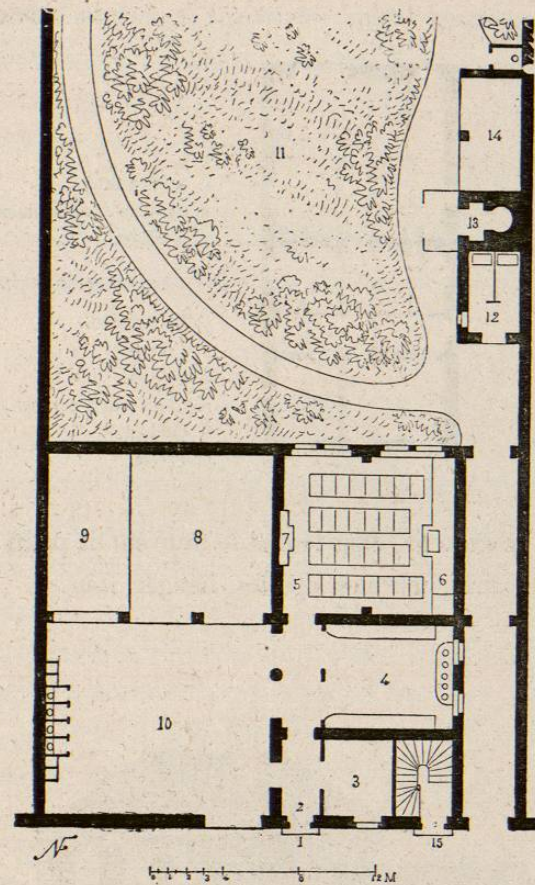


Fig. 36.

- |                           |                                    |
|---------------------------|------------------------------------|
| 1. Entrée de l'école.     | 9. Gymnase.                        |
| 2. Vestibule.             | 10. Cour de récréation.            |
| 3. Parloir.               | 11. Jardin du maître.              |
| 4. Vestiaire. — Lavabos.  | 12. Écurie.                        |
| 5. Classe pour 56 élèves. | 13. Four.                          |
| 6. Estrade.               | 14. Hangar.                        |
| 7. Bibliothèque.          | 15. Entrée du logement et de l'ad- |
| 8. Préau couvert.         | ministration communale.            |

vant de cour de récréation couverte, et abritant le gymnase.

L'entrée du logement de maître et celle de la mairie



(fig. 37) sont complètement indépendantes de l'entrée de l'école; un passage latéral ouvert sur le chemin conduit au

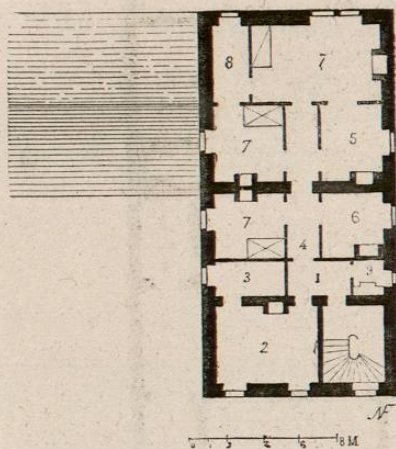


Fig. 37.

1. Antichambre.
2. Salle du conseil communal.
3. Archives.

*Logement du maître.*

4. Dégagement.
5. Cuisine.
6. Laverie.
7. Chambres à coucher.
8. Cabinet.
9. Privés.

jardin de l'instituteur, dans lequel se trouvent de petits bâtiments accessoires, tels que, étables, hangar, four.

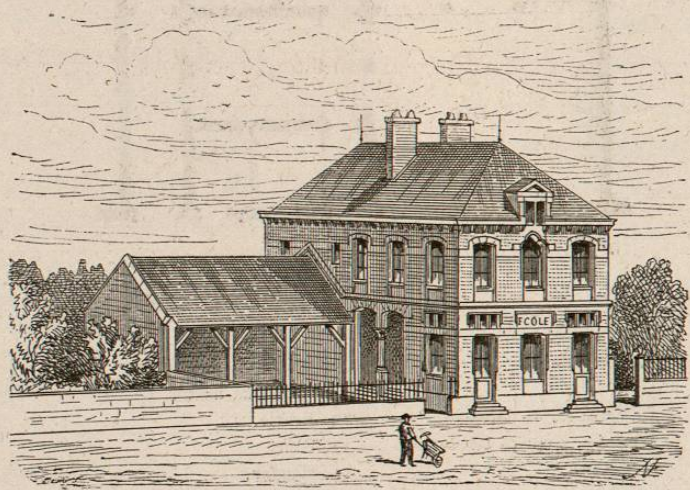


Fig. 38.

Les façades (fig. 38) de cette école ont un grand mérite, c'est la simplicité et l'absence de toutes prétentions; il faut

toutefois regretter que la destination de l'édifice ne se trouve pas accusée par un parti plus net et plus franc qui en distingue et en sépare les diverses parties. L'école, la mairie, le logement sont confondus, sans se distinguer par un caractère différent qui les fasse reconnaître.

§ 2. — École de garçons pouvant contenir 80 élèves avec logement de maître et mairie au premier étage.

L'école s'élève en bordure d'une route calme et tranquille, sur laquelle il se produit trop peu de mouvement pour que le travail des élèves en soit troublé; aussi a-t-on pu sans inconvénient ne séparer la classe de la voie publique que par une petite cour d'isolement, en partie couverte sous un porche abritant l'entrée (fig. 39); ce porche donne accès dans le vestiaire servant de vestibule, sur lequel s'ouvrent la classe et le bureau du maître. Toute cette partie du bâtiment n'a aucune communication avec le premier étage (fig. 40), réservé à la mairie et au logement du maître; pour se rendre de chez lui à sa classe, ce dernier est donc obligé de sortir et de passer par le dehors.

La classe a 7<sup>m</sup>,60 de large sur 10 mètres de long, soit 76 mètres de surface, et contient 80 élèves, nombre trop considérable et qui suffirait à la population de deux classes. Le mobilier se compose de bancs à deux places, semblables à ceux de l'exemple précédent; chaque élève a un peu moins de 1 mètre de surface libre. Cette classe est éclairée à droite et à gauche, mais les jours de gauche ont bien plus d'importance que ceux de droite; ces derniers paraissent n'avoir été ménagés qu'en vue d'assurer à la classe un courant d'air suffisant pour qu'elle soit convenablement aérée.



et pour suppléer à l'emploi de combinaisons spéciales qui ont été négligées.

De la classe on descend à la cour de récréation sous

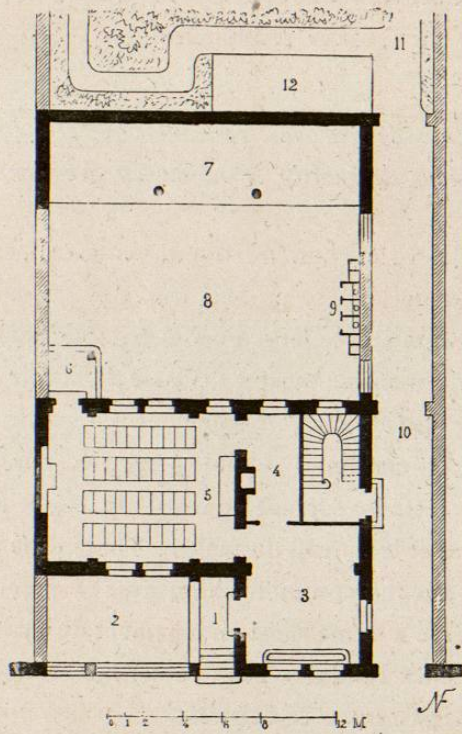


Fig. 39.

- |                                       |                                     |
|---------------------------------------|-------------------------------------|
| 1. Porche ouvert.                     | 8. Cour de récréation.              |
| 2. Cour d'isolement.                  | 9. Privés.                          |
| 3. Vestiaire.                         | 10. Passage conduisant au jardin.   |
| 4. Bureau du maître.                  | 11. Jardin.                         |
| 5. Classe pour 80 élèves.             | 12. Écurie, remise, four du maître. |
| 6. Sortie des élèves.                 |                                     |
| 7. Préau couvert abritant le gymnase. |                                     |

un auvent abritant quelques marches extérieures. Cette cour, de 16 mètres sur 10 mètres environ, se termine par un hangar couvrant le gymnase; les privés sont à droite, ados-

sés à un mur de clôture séparant l'école du passage qui

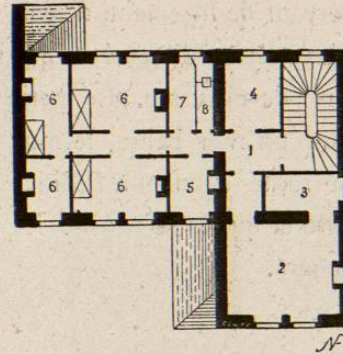


Fig. 40.

1. Antichambre.
2. Salle du conseil communal.
3. Archives.
4. Bibliothèque.
5. Cuisine.
6. Chambres à coucher.
7. Cabinet.
8. Privés.

conduit au logement du maître et à son jardin placé tout au fond.

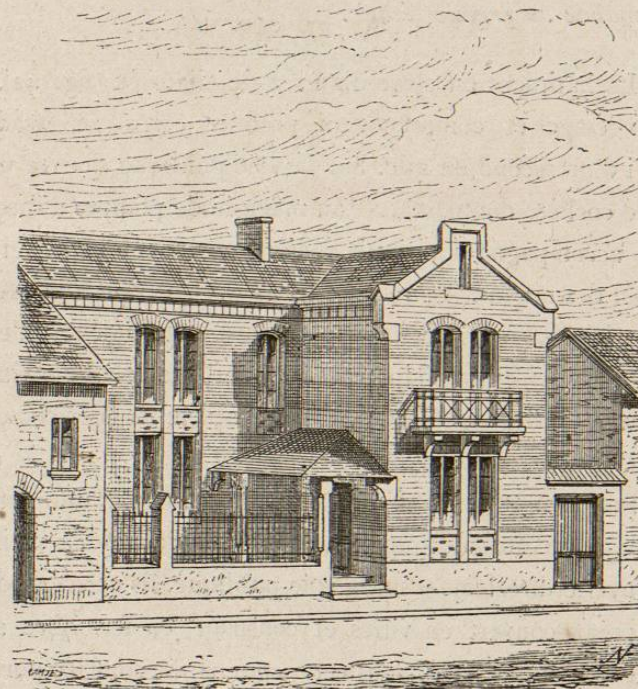


Fig. 41.

La façade (fig. 41) en brique et pierre ne manque



pas d'une certaine originalité; on doit cependant reprocher aux fenêtres du premier étage servant de logement, d'avoir exactement la même forme et les mêmes dimensions que celles éclairant les classes au rez-de-chaussée. Le petit porche couvert, la grille portée sur un mur bahut, le mur pignon élevé en bordure de la route donnent à l'édifice un caractère qui le fait reconnaître et qui tranche avec les habitations privées dont il est entouré.

§ 3. — École de garçons pouvant contenir 128 élèves répartis dans deux classes, avec magasin de pompes à incendie, logement de maître et de maître-adjoint et mairie au premier étage.

Le bâtiment est élevé d'un rez-de-chaussée (fig. 42) et d'un étage et comprend un premier corps en façade, suivi d'un second en aile. Sur la voie publique s'ouvre une porte cochère donnant accès au magasin de pompes à incendie, accompagné d'un petit atelier pour la réparation et le dépôt des engins. A gauche est une cour servant aux exercices, à la manœuvre des pompes : dans cette cour est l'entrée des services municipaux et celle du logement du maître, séparés ainsi de la façon la plus complète du service scolaire.

Pour entrer en classe, les élèves passent par une petite porte placée du côté opposé à celle de la cour de la mairie et ouverte directement sur la voie publique. Ils arrivent sous un préau couvert en vitres et construit en fer, libre sur toute une de ses faces. Sous cette cour vitrée sont les portes du bureau du maître, du vestiaire et enfin celle du gymnase.

Les deux classes précédées du vestiaire sont de dimensions inégales; la plus grande a 10 mètres sur 7<sup>m</sup>,40 et contient 80 élèves; la petite a 7 mètres sur 7<sup>m</sup>,40 et contient

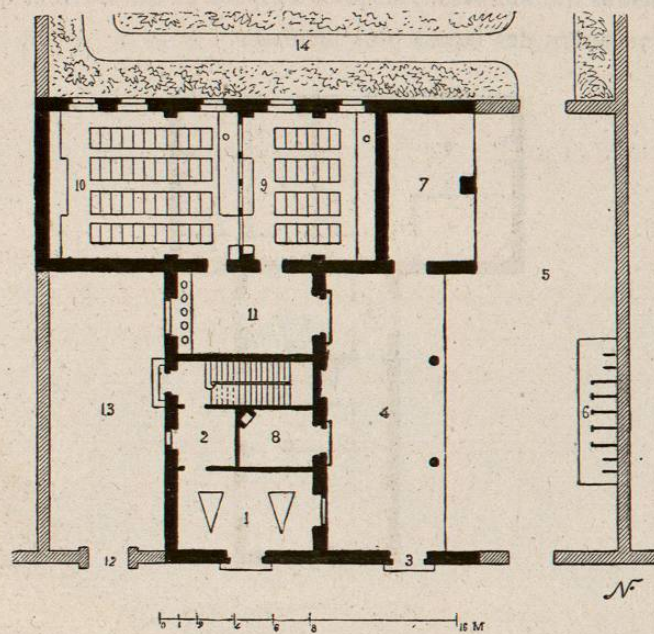


Fig. 42.

- |                                  |   |
|----------------------------------|---|
| 1. Magasin de pompes à incendie. | 9. Classe pour 48 élèves.                           |
| 2. Dépôt.                        | 10. Classe pour 88 élèves.                          |
| 3. Entrée de l'école.            | 11. Vestiaire. Lavabos.                             |
| 4. Cour couverte.                | 12. Entrée des logements et des services communaux. |
| 5. Cour de récréation.           | 13. Cour de service.                                |
| 6. Privés et urinoirs.           | 14. Jardin.   |
| 7. Gymnase.                      |   |
| 8. Bureau du maître.             |   |

48 élèves; la première donne donc un peu moins de 1 mètre de surface libre et la seconde un peu plus, au contraire. Cette différence se justifie très-bien par la différence d'âge des enfants auxquels l'une et l'autre de ces classes sont destinées. Dans la grande sont réunis de très-petits enfants que,



sans inconvénient pour leur santé et leur instruction, on a pu placer en aussi grand nombre dans la même salle; dans la petite, au contraire, sont des enfants de douze à quatorze ans qui ont besoin de plus d'espace et qui suivent en même temps des leçons plus sérieuses.

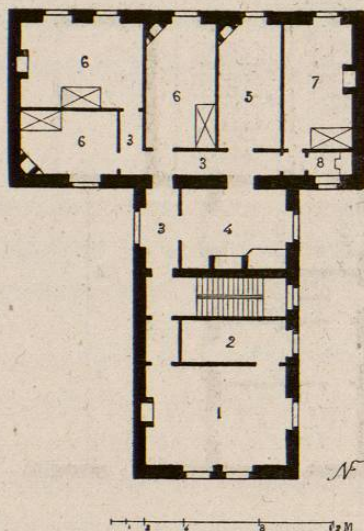


Fig. 43.

- |                               |                               |
|-------------------------------|-------------------------------|
| 1. Salle du conseil communal. | 5. Salle à manger.            |
| 2. Dépôt.                     | 6. Chambre à coucher.         |
| 3. Dégagement.                | 7. Chambre du maître adjoint. |
| 4. Cuisine.                   | 8. Privés.                    |

La hauteur du plancher est de 4<sup>m</sup>,70 : une cloison vitrée sépare les deux classes et permet de les réunir pour une leçon en commun ou une assemblée générale; en outre, cette cloison vitrée permet à la surveillance des deux maîtres de s'exercer à la fois sur les deux classes.

Le mobilier employé est le banc à deux places, analogue à celui en usage dans les écoles précédentes, mais avec cette

différence que les bancs, au lieu d'avoir pour dossier le derrière du pupitre du rang suivant, ont un dossier indépendant.

Trois fenêtres, percées à la gauche des élèves, éclairent la grande classe et deux seulement éclairent la petite.

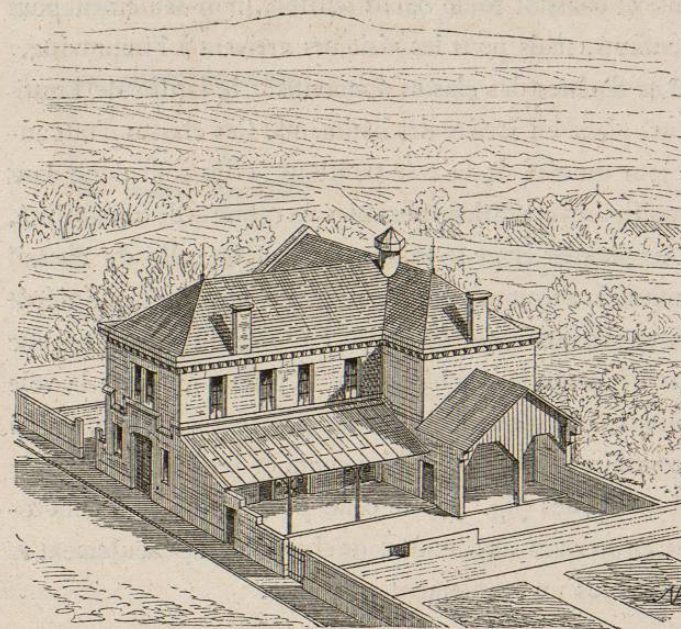


Fig. 44.

Deux poêles chauffent ces deux classes. L'air pur est pris à l'extérieur, chauffé, puis distribué à l'intérieur au moyen d'ouvertures percées à 2<sup>m</sup>,50 au-dessus du sol. L'air vicié, appelé dans des orifices d'évacuation ménagés au niveau du sol dans le plancher même, s'accumule à l'intérieur des canaux qui se réunissent en un seul dans la hauteur du comble. Un foyer à combustion lente, formé d'une forte lampe au pétrole, détermine l'aspiration et fait appel. Ce système de ventilation, établi avec grand soin, a donné de



très-bons résultats ; ainsi, il a été constaté que, durant certaines journées de printemps où la température épaisse et fatigante au dehors est cependant encore trop basse pour permettre d'ouvrir les fenêtres afin de renouveler l'air, la mise en marche des appareils établissait une ventilation suffisante et chassait toute odeur sensible, non-seulement pour les enfants, mais pour les visiteurs arrivant à l'improviste.

Les fenêtres des classes donnent sur le jardin de l'instituteur, placé en arrière des bâtiments. Ces classes n'ont aucun jour du côté de la voie publique, elles sont donc dans les meilleures conditions possibles de calme et de tranquillité.

Au premier étage se trouve (fig. 43) la salle du conseil communal, accompagnée d'une petite pièce pour le dépôt et la conservation des archives. La salle du conseil occupe la partie centrale des bâtiments et prend jour sur la voie publique. Le logement du maître, qui vient à la suite, prend au contraire jour et air sur les cours et jardins.

Les façades (fig. 44) de cette petite école sont entièrement en briques apparentes, quelques parties seulement se cachent sous un ravalement en plâtre.

§ 4. — *École de garçons pouvant contenir 70 enfants répartis dans deux classes, mairie au premier étage. Logement de maître établi dans une construction distincte.*

Le bâtiment s'élève à l'angle d'un chemin et d'une place publique. L'entrée de l'école est placée sur le chemin. Un petit porche couvert, en bordure de la place, est uniquement réservé au service de la mairie, installée au premier étage.

Pour entrer à l'école (fig. 1), les enfants traversent la cour de récréation et pénètrent dans une salle servant de vestiaire et contenant les lavabos (fig. 12); cette salle est largement éclairée sur ses deux faces extrêmes par deux fenêtres et deux portes; elle donne accès aux deux classes ayant 7<sup>m</sup>,50 sur 5 mètres et pouvant contenir 30 à

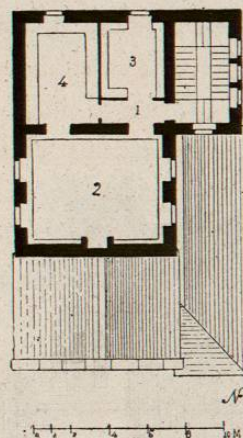


Fig. 45.

- 1. Antichambre.
- 2. Salle du conseil communal.
- 3. Archives.
- 4. Bibliothèque communale.

36 élèves; chaque élève occupe donc un peu plus de 1 mètre de surface.

Le modèle des bancs-tables employés est celui à 2 places distinctes, avec dossier et passage réservé de chaque côté en avant et en arrière.

Les fenêtres sont percées dans les murs latéraux de façon à éclairer les enfants du côté gauche. Le siège du maître est placé sur une estrade occupant tout le fond de la salle; le tableau noir se trouve directement en face des élèves.

Chaque classe est chauffée au moyen d'un poêle spécial : la ventilation s'opère grâce à des orifices ménagés à travers le plancher et aboutissant à des gaines d'appel, réunies dans un conduit central auquel aboutit le tuyau de fumée, dont